

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Sylvie ANDRIEUX représentée par Bernard MOREL - Jean-Marc BENZI représenté par Bruno GILLES - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Jean-Louis BONAN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Philippe CAMILLIERI représenté par Christel SIMONETTI-ACHARD - Claude DAUMERGUE représenté par Arlette SALVO - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Sabine BERNASCONI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Pierre SEMERIVA - François FRANCESCHI représenté par Antoine LORENZI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Renaud MUSELIER - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert GUIGUI représenté par France GAMERRE - Catherine JALINOT représentée par René TAVERA - Mourad KAHOUl représenté par Xavier CACHARD - Alain LAURENS représenté par Lucien MERLENGHI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Roger MERONI représenté par Nicole DESMATS - Danielle MILON représentée par Pascal CHAIX - Yves MORAINÉ représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis MOULINS représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Patrick MAGRO - Gilles PAGLIUCA représenté par Mireille FOURNERON - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Samia GHALI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean MONTAGNAC - Maurice TALAZAC représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Henri RUGGERI - Jean-Paul ULIVIERI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jocelyn ZEITOUN représenté par Patrick MENNUCCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DTUP 002-465/08/CC**

**■ Convention 06/1093 relative à l'exploitation des parkings relais - Adjonction du nouveau parking Frais Vallon à la RTM - approbation de l'avenant n°2  
DITRA 08/1318/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan de Déplacements Urbains voté en février 2006 prévoit l'extension de la capacité des parcs relais et notamment de réaliser un parking à Frais Vallon.

La convention n° 06/1093 entre Marseille Provence Métropole et la RTM signée le 3 mai 2006 fixe les conditions d'exploitation des espaces au sol affectés à la RTM au titre des parkings relais, facilitant la correspondance avec le réseau des transports en commun.

Le Plan stationnement, voté par la Ville de Marseille le 15 mai 2006, faisait état de disponibilités d'accueil d'un parc de stationnement provisoire de 177 places avant la réalisation d'un bassin de rétention. Ce parking provisoire a été réalisé par MPM. L'avenant n° 1 notifié le 21 mai 2007 intègre ce parking dans la liste des parcs déjà gérés par la RTM.

Afin de désengorger le parking de la Rose actuellement saturé, MPM a réalisé à proximité immédiate de la station de Métro de Frais Vallon, un nouveau parking d'une capacité de 130 places sécurisées qui sera exploité en mai 2008.

Ainsi, la station de Métro bénéficiera de deux parkings relais d'une capacité totale de 307 places.

Par conséquent, il convient par la présente délibération d'approuver l'avenant n° 2 à la convention pour intégrer ce nouveau parking de 130 places.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5215-20 et suivants, les articles L 1411-4 et suivants, ainsi que l'article L 1413-1 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° TRA 3/984/CC du 22 décembre 2005 approuvant la convention entre MPM et la RTM sur l'exploitation des parkings relais ;
- La délibération n° TRA 7/330/CC du 26 mars 2007 approuvant l'avenant n° 1 ajoutant à la liste le parking de Frais Vallon ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce la compétence dans le domaine de la gestion des parcs de stationnement depuis sa création ;
- Que le Plan de Déplacements Urbains voté le 13 février 2006 prévoit l'extension de la capacité des parcs relais actuels dont Frais Vallon ;
- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a souhaité offrir aux usagers du Métro, un parking relais au plus près de la station ;
- Que la RTM gère déjà par voie de convention, un certain nombre de parkings à proximité immédiate des stations de Métro ;

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n° 2 passé entre la RTM et MPM intégrant le nouveau parking de Frais Vallon d'une capacité de 130 places à la liste des parkings déjà gérés par la RTM.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ledit avenant n° 2.

Le Président Délégué de la Commission  
Développer les Transports Urbains et  
Périurbains

La Vice-Présidente Déléguée  
aux Transports

André MOLINO

Marie-Louise LOTA

Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI